Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'action et des comptes publics

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Sous-direction de l'observation de la solidarité

Bureau du handicap et de la dépendance

Dossier suivi par : Laurence Dauphin
Tél. : +33 (0) 1 40 56 82 19
Courriel : laurence.dauphin@sante.gouv.fr

Paris, le 07 décembre 2018
DREES-BHD N° 63/2018

Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé

Mesdames et Messieurs les directeurs de la stratégie

Mesdames et Messieurs les responsables du répertoire FINESS

INSTRUCTION N° DREES/BHD/2018/271 du 07 décembre 2018 relative au suivi de la collecte ES-Handicap 2018 par les ARS

NOR : SSAE1910949J

Validée par le CNP, le 7 décembre 2018 - Visa CNP 2018-111
Publiée au BO : non
Déposée sur le site circulaire.legifrance.gouv.fr : non

Résumé : Modalités de réalisation de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des personnes handicapées.
Mots-clés : Enquête ES-Handicap, handicap, enfants, adolescents, adultes, établissements, services, activité, personnel.
Texte de référence : Arrêté du 8 janvier 1993 modifié relatif au traitement informatisé d'une enquête statistique périodique sur la clientèle des établissements sociaux.
Annexe : Champ de l'enquête ES-Handicap 2018
Diffusion : Les établissements et services concernés doivent être destinataires de cette instruction, par l'intermédiaire des ARS, selon le dispositif existant au niveau régional.

Objectifs de l'enquête ES-Handicap

L'enquête quadriennale auprès des établissements et services en faveur des enfants et adultes handicapés a pour objectif de dresser un bilan de l'activité desdites structures, de décrire les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que le profil des personnes qui y sont accueillies.

L'enquête apporte de nombreux éléments d'analyse sur les caractéristiques et les moyens de ces établissements et services. Les informations collectées constituent un outil précieux d'aide à la planification des places dans les structures médico-sociales (par l'État, les collectivités locales, les structures gestionnaires, etc.) en décrivant quantitativement les moyens mis en œuvre et les besoins couverts par ce système de prise en charge.

Champ et contenu de l'enquête ES-Handicap 2018

L'enquête ES-Handicap 2018 porte sur l'exercice 2018 et couvre près de 12 600 structures médico-sociales pour enfants et adolescents et structures pour adultes. La liste des catégories de structures concernées se trouve en annexe.

Le questionnaire décrit l'activité des structures en 2018 selon les unités d'équipement qui la composent. Le personnel en fonction et les personnes accueillies au 31/12/2018, ainsi que les personnes sorties au cours de l'année 2018 sont décrits individuellement.

Les personnes sorties définitivement au cours de l'année 2018 d'une unité d'accueil temporaire sont recensées mais ne sont pas décrites individuellement, le flux de personnes étant important pour ce type d'accueil.

Les centres de préorientation pour adultes handicapés (CPO) ne décrivent pas les personnes accueillies ou sorties au cours de l'année.

Les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) et les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) renseignent un questionnaire adapté à leur activité (file active). Les personnes accueillies sont décrites à un niveau agrégé.

Collecte et suivi de la collecte

Il sera nécessaire de rappeler aux établissements ou services l'intérêt et les objectifs de cette enquête afin d'optimiser la qualité des questionnaires. Comme pour l'édition 2014, la réponse au questionnaire s'effectuera en ligne sur le site sécurisé du Ministère. Les structures répondantes pourront télécharger les données qu'elles auront saisies sous un format Excel, ainsi qu'une fiche composée d'indicateurs synthétiques sur l'activité de leur établissement permettant de remplir les indicateurs correspondants du « Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social » de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP).

La participation active des gestionnaires à cette enquête est indispensable à son bon déroulement et à la production de données et d'analyses fiables.

La DREES envoie un courrier postal d'invitation à répondre au questionnaire sur le site internet dédié, contenant un identifiant et un mot de passe de connexion personnalisé par structure enquêtée ainsi qu'un dépliant d'aide à l'utilisation du site internet. Des modèles d'affiches et de lettres destinées à informer le personnel, les personnes accueillies ou leurs représentants légaux, de la réalisation de l'enquête et de leurs droits, sont mises à disposition des établissements et services sur le site de collecte. Il faudra veiller à ce que les établissements ou services réalisent effectivement cette information auprès des personnes concernées : en rendant les affiches visibles et en leur envoyant ou en leur remettant en main propre les lettres d'information.

Le suivi de la collecte sera assuré par la société IPSOS et par les gestionnaires d'enquêtes en ARS.

Ipsos est responsable de la hotline d'information, de la recherche de coordonnées actualisées utiles aux échanges avec les structures enquêtées, et des premières relances pour inciter les structures à répondre.

Les gestionnaires d'enquêtes en ARS sont responsables de la gestion du champ (inclusion ou exclusion de structure dans le champ de l'enquête en cours de collecte). Ils assurent la qualité de l'enquête par la vérification des réponses apportées et, au besoin, par la prise de contact avec les structures.

L'outil internet ELISƐ permet le suivi quantitatif des saisies.

Les gestionnaires d'enquête en ARS saisissent directement sur le site de collecte les informations relatives au suivi qu'ils effectuent. Un bordereau accessible uniquement par les gestionnaires a été élaboré pour faciliter ce suivi.

Exploitation des données

L'exploitation de l'enquête sera réalisée par la DREES au niveau national et par les ARS au niveau régional.

L'enquête a une finalité exclusive d'observation. Elle n'a pas vocation à être utilisée pour le suivi opérationnel des structures ou pour une recherche de données individuelles. La sincérité des réponses apportées par les structures à l'enquête ES-handicap repose notamment sur l'engagement de non-diffusion des données individuelles à d'autres fins qu'exclusivement statistiques et de recherche. Il convient de préserver ce fondement essentiel du cadre juridique dans lequel s'inscrit l'enquête.

Les ARS ont accès aux données de ces enquêtes pour des travaux à finalité statistique (c'est-à-dire de production de statistiques anonymes et d'indicateurs statistiques). Elles disposent des données nationales sous réserve d'une autorisation de leur traitement par la Commission nationale de l'informatique et des libertés ainsi que de l'avis favorable du comité d'expertise pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé (CEREES) et du comité du secret.

Calendrier

Le site de collecte sera ouvert aux structures du 14 janvier au 29 mars 2019. Les gestionnaires d'enquêtes en ARS analyseront les réponses apportées par les structures tout au long de la collecte. Des contrôles de cohérence automatisés dans le site de collecte permettent aux gestionnaires de repérer des anomalies potentielles.

De début avril à mi-juin 2019, les gestionnaires d'enquête contacteront toutes les structures n'ayant pas validé leur questionnaire afin de les inciter à finaliser leur réponse. Le travail d'amélioration de la qualité des réponses au questionnaire sera également poursuivi pendant cette période.

Le calendrier de l'enquête ES-handicap est contraint par les fermetures de structures pour enfants et adultes handicapés durant la période d'été. Une priorité sera donc donnée aux établissements d'éducation spéciale pour enfants et aux établissements assurant la formation d'adultes.

Les premiers résultats nationaux seront disponibles à partir du 2ème trimestre 2020, sous réserve d'une fin de collecte au 15 juin 2019.

Je compte sur votre coopération pour assurer le respect de ces échéances et la réussite de cette opération essentielle, de laquelle dépend l'actualisation des informations et analyses disponibles sur l'accueil des personnes handicapées.

Le directeur de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques

Jean-Marc Aubert

ANNEXE 1

Enquête ES 2018 – handicap

auprès des structures pour personnes handicapées

Champ de l'enquête

Établissements et services pour enfants et adolescents handicapés

Libellé de la catégorie	Numéro de la catégorie FINESS
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	182
Instituts médico-éducatifs (IME)	183
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	186
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	188
Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)	189
Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	190
Établissements pour déficients moteurs	192
Instituts pour déficients visuels	194
Établissements pour déficients auditifs	195
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	196
Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée	377
Établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés	390
Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés	396
Jardins d'enfants spécialisés	402

Établissements et services pour adultes handicapés

Libellé de la catégorie	Numéro de la catégorie FINESS
Centres de préorientation pour adultes handicapés	198
Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	246
Centres de rééducation professionnelle (CRP)	249
Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	252
Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés	253
Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	255
Établissements expérimentaux pour adultes handicapés	379
Foyers occupationnels et foyers de vie pour adultes handicapés	382
Établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés	395
Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM)	437
Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)	445
Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	446
Établissements d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)	448
Établissements d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)	449
Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)	464

Établissements et services pour enfants et adultes handicapés

Libellé de la catégorie	Numéro de la catégorie FINESS
Établissements expérimentaux pour personnes handicapées	370
Lieux de vie et d'accueil (LVA)	462

Nouvelles catégories par rapport à la précédente collecte de 2014